



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Participation du public – Motif de décision

Projet d'arrêté portant création du cantonnement de pêche de la Péquerolle aux abords de la pointe Bacon

Soumis à participation du public du 7 au 28 septembre 2020 sur le site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

3 émis favorables ont été reçus pour la création du cantonnement de la Péquerolle.

Concernant les balisages, les zones de restrictions en mer n'ont pas vocation à être toutes balisées, au-delà des arrêtés elles sont identifiées sur les cartes marines. De plus, pour certains sites de grandes profondeurs, il n'est pas possible de mettre en place des bouées.

Tous les moyens de l'Etat en mer sont habilités au titre de L 942 1 du CRPM et dans le cadre des différents plans de contrôle à faire la police de ces deux cantonnements, des 4 réserves de pêche du 06 et du cantonnement de pêche du cap Roux.

Le périmètre a été défini en concertation avec les pêcheurs pros qui sont à l'initiative de ces cantonnements, les communes et les gestionnaires N2000 concernés, et validés par IFREMER.

Le projet vise la préservation et le renforcement de la richesse biologique du milieu marin ainsi que l'amélioration de la productivité sur l'ensemble du littoral concerné du fait de ses fonctionnalités halieutiques particulières

Compte-tenu de ces motifs, **le projet d'arrêté peut être adopté en l'état.**